

CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-RIQUIER ES PLAINS

Réunion du 25 janvier 2013

Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire risques santé, incapacité, invalidité et décès

Le Centre de Gestion de la Fonction publique 76 propose aux communes de se joindre à la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagé en 2013 par le Centre de Gestion de la Seine Maritime. Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion pour la mise en œuvre d'une convention de participation. Eu égard aux résultats de l'appel d'offres, le conseil municipal décidera de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Travaux communaux

Les travaux de la construction de la salle d'activités débuteront le 30 janvier prochain. Dans un premier temps, les entreprises de gros œuvre interviendront les mercredis afin de ne pas perturber les cours. Les travaux bruyants auront lieu pendant les vacances de février. La fin des travaux est prévue fin avril.

Chauffage dans les écoles

Afin de réaliser des économies d'énergie dans les écoles, des devis ont été demandés à plusieurs artisans pour l'installation de pompes à chaleur air/eau en remplacement des radiateurs électriques énergivores.

Ecoles – Rythmes scolaires

Il est rendu compte de la réunion entre M. le Maire et l'Inspection académique concernant la mise en place des rythmes scolaires qui devra comprendre une demi-journée supplémentaire d'école, soit le mercredi matin soit le samedi matin. Tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine. La journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 h 30 et la demi-journée de maximum 3 h 30. La durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 h 30. Après 15 h 45 les élèves pourront soit être récupérés par les parents, soit restés à l'école où des activités seront mises en place. La mise en place de la réforme peut intervenir dès la rentrée 2013 ou en 2014.

Réunion du 1^{er} mars 2013

Compte administratif 2012

Le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité. La section de fonctionnement présente un excédent de 881 126.18 €. L'excédent d'investissement est de 9 113.96 € auquel il convient de décompter les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le compte administratif présente les résultats identiques à ceux du compte de gestion du receveur municipal.

Subventions communales

Afin de permettre la préparation du Budget Primitif 2013 les subventions sont votées par le conseil.

Installation de pompes à chaleur dans les écoles

Afin de réaliser des économies d'énergie, le conseil municipal étudie les devis pour l'installation des pompes à chaleur air/eau dans les écoles maternelle et primaire en remplacement des radiateurs électriques énergivores. L'entreprise Langlois Energie de Cany Barville est retenue. Des demandes de subventions seront adressées aux partenaires financiers habituels.

Divers

M. le Maire informe le conseil de l'obtention de subventions du Département pour les travaux de rénovation de la mairie et de la salle d'activité.

Afin de réaliser des économies d'énergie, les horaires de l'éclairage public seront modifiés. Les lampadaires seront fermés à 23 h.

La soirée jeunes aura lieu le 2 mars. Une cinquantaine de participants sont inscrits.

Réunion du 5 avril 2013

Budget Primitif 2013

Le budget primitif est adopté à l'unanimité. Il est équilibré en section de fonctionnement à 1 118 319 € et en section d'investissement à 1 523 873 €.

Les taux des impôts locaux sont maintenus à l'identique à l'an passé :

Taxe d'habitation **4.25%**

Taxe foncière sur le bâti **2.67 %**

Taxe foncière sur le non bâti **7.98 %**

Cotisation Foncière des Entreprises **7.45%**

Ce qui représente une recette de 28 873 €

Divers

La chasse aux œufs pour les enfants des écoles se déroulera le vendredi 12 avril avant la sortie des classes.

Une randonnée pédestre est prévue le dimanche 28 avril. Deux groupes de marcheurs seront constitués.

Le Brass Band donnera un concert gratuit à l'église de Saint-Riquier es Plains le dimanche 29 septembre.

M. le Maire donne le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 26 mars dernier. Les enseignants sont favorables à l'application de la réforme scolaire à compter de la rentrée 2014. Un service de cantine sera prévu le mercredi 22 mai et le vendredi 5 juillet pour rattraper les deux jours de vacances de la Toussaint.

Réunion du 17 mai 2013

Modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le projet de délibération portant modification du nombre de délégués communautaires à compter des prochaines élections municipales est soumis à l'assemblée. Le conseil municipal adopte la modification statutaire proposée. La commune de St Riquier es Plains conserve 2 délégués.

Cession de chemins d'exploitation

Dans le cadre de la réalisation du golf sur les terrains appartenant à la CCCA, il y a lieu de céder pour l'euro symbolique à la CCCA les chemins d'exploitation jouxtant les parcelles destinées à l'implantation du golf.

Les chemins concernés sont :

Chemin d'exploitation dit des Vieux Monts ZC N° 13 et N° 26

Chemin d'exploitation dit de Veauville aux communes ZC N° 31

Chemin d'exploitation dit des Côtes ZC N° 33 et N° 34

M. le Maire est autorisé à signer les actes notariés. Les frais d'actes seront à la charge de la CCCA.

Divers

La cérémonie pour la fête des mères et des pères est fixée au samedi 1^{er} juin.

La remise des dictionnaires aux élèves entrant en 6^{ème} et offerts par la commune aura lieu le mardi 4 juin à l'issue du spectacle des écoles.

La kermesse des écoles se déroulera le samedi 29 juin.

L'installation des chauffages dans les écoles sera réalisée pendant les vacances scolaires d'été afin de ne pas perturber les cours.

Un groupe de travail est désigné pour réfléchir aux travaux à réaliser à la salle des fêtes.

Une demande sera faite auprès de la CCCA pour la réparation des nids de poule dans le virage de la rue du Four Banal.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation de sondages au niveau de la parcelle du logement communal situé route de Saint-Valery.

Réunion du 19 Août 2013

Cantine scolaire

Afin d'accueillir les enfants au restaurant dans les meilleures conditions, le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent à temps non complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation 1^{er} classe. L'agent recruté du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014 aura pour mission l'aide au service de la cantine et la surveillance des enfants après les repas. La durée hebdomadaire sera de 6/35^{ème} à compter de septembre 2013.

Le prix du repas demandé aux parents est maintenu à 3.2 € pour l'année scolaire 2013/2014 ceci malgré l'augmentation du tarif du prestataire.

Divers

Le conseil municipal décide l'adhésion de la Commune au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Seine-Maritime qui peut apporter ses conseils et son aide en cas de projets d'investissement.

La journée pétanque aura lieu le dimanche 15 septembre. Comme de coutume une restauration rapide est prévue sur le temps du midi.

Réunion du 4 octobre 2013

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

M. le Maire présente au conseil le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Plateau du Caux Maritime. Eu égard au quota de constructions de logements imposé par groupe de communes par an ce qui limitera le nombre de permis de construire pour chaque commune, considérant que le SCOT n'intègre pas la zone de construction de logements pour le golf prévu à St Riquier, le conseil municipal émet un avis défavorable au SCOT.

Contrat groupe d'assurance collective avec le Centre de Gestion 76

La réglementation en vigueur prévoit que les collectivités territoriales sont tenues de continuer à verser un traitement à leurs agents en incapacité de travail pendant une certaine durée. Afin de se protéger contre les risques financiers liés à cette obligation de protection sociale, les collectivités peuvent souscrire une assurance dite « statutaire ». La commune de St Riquier es Plains a précédemment donné mandat au CDG 76. Le contrat actuel souscrit par la CDG 76 arrivant à expiration le 31 décembre 2014 il convient dès à présent d'organiser la mise en concurrence visant au renouvellement de ce contrat d'assurance mutualisé. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les contrats avec le CDG 76 selon les résultats obtenus.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

En 2012 la commune a mandaté le Centre de Gestion 76 pour l'établissement du Document Unique d'évaluation des risques professionnels pour le personnel communal. L'ingénieur du CDG 76 est venu en mairie et a rencontré l'ensemble du personnel communal et a établi un état des lieux pour chaque poste de travail. Un rapport sera établi à la suite de cette visite et une proposition de mesures préventives à mettre en place sera faite afin de garantir un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité du personnel communal.

Divers

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

La salle des fêtes sera occupée les mardis et jeudis soirs par le Conservatoire de Musique de la Côte d'Albâtre pour des cours de danse pour les enfants. Une convention d'occupation sera signée entre la Commune et la CCCA.

Un planning d'occupation de la salle des fêtes a été remis à la commune par la directrice de l'école pour les différentes activités. Une convention d'occupation a été signée entre la Commune et la directrice de l'école de St Riquier es Plains.

Huit tablettes avec claviers, une imprimante et un vidéo projecteur ont été achetés par la commune pour les écoles.

Les effectifs à la rentrée de septembre sont de 91 enfants. La nouvelle directrice est Mme Lecarpentier Caroline qui remplace Mme Renaud.

Une après-midi récréative aura lieu le samedi 7 décembre à la salle des fêtes dans le cadre de Téléthon. Jeux, vente de crêpes, lâcher de ballons seront au programme.

Réunion du 15 novembre 2013

Ecoles

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal doit se prononcer sur les horaires d'ouverture des classes à la prochaine rentrée 2013/2014. Après concertation avec l'équipe enseignante le conseil municipal fixe les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 – 11 h 45 – 13 h 30 – 15 h 45

Mercredi 8 h 45 – 11 h 45.

M. le Maire donne le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 12 novembre. Le règlement intérieur a été voté. Le projet d'école porte cette année sur la découverte des Amériques. Plusieurs actions seront menées autour de ce thème tout au long de l'année scolaire. La kermesse aura lieu le samedi 28 juin après-midi. Le projet de la réforme des rythmes scolaires est en cours de finalisation auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui prendra en charge cette nouvelle organisation. Les professeurs des écoles auront 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires. Une classe découverte est prévue en juin dans la Manche. Une subvention sera demandée à la mairie dès que le projet financier sera terminé.

La totalité des frais d'achat des fruits dans le cadre de l'opération « Un fruit à la récré » sera prise en charge par la commune.

Réunion du 21 février 2014

Compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité. L'excédent de fonctionnement est de 723 263.35 €. L'excédent d'investissement est de 112 850.57 auxquels il convient de décompter les restes à réaliser en dépenses et en recettes selon l'avancement des programmes. Il présente les résultats identiques au compte de gestion de receveur municipal.

Protection sociale complémentaire

M. le Maire expose au conseil que la collectivité a la possibilité d'assurer à ses agents en terme de prévoyance la couverture suivante :

Option 1 : indemnités journalières

Option 2 : indemnités journalières et invalidité.

Le conseil municipal, décide de retenir le niveau de couverture options 1 et 2, de fixer l'assiette de prestation pour le régime indemnitaire à 95 % du RI net, d'adhérer au contrat de prévoyance collective. La participation de l'employeur a été fixée à 10 € par mois et par agent. M. le Maire est autorisé à signer les documents contractuels.

Abri-bus Résidence la Frécotte

Le Département met à la disposition de la commune l'abri voyageurs situé à l'entrée de la Résidence la Frécotte. Afin de prolonger l'utilisation, M. le Maire est autorisé à signer la convention entre la commune et le Département.

Amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune à la CCA. Le prix de l'adhésion est de 85 € par agent et par an, libre à chaque employé communal d'adhérer.

Subventions communales

Afin de permettre la préparation du budget primitif 2014, le conseil municipal arrête le montant de subventions.